

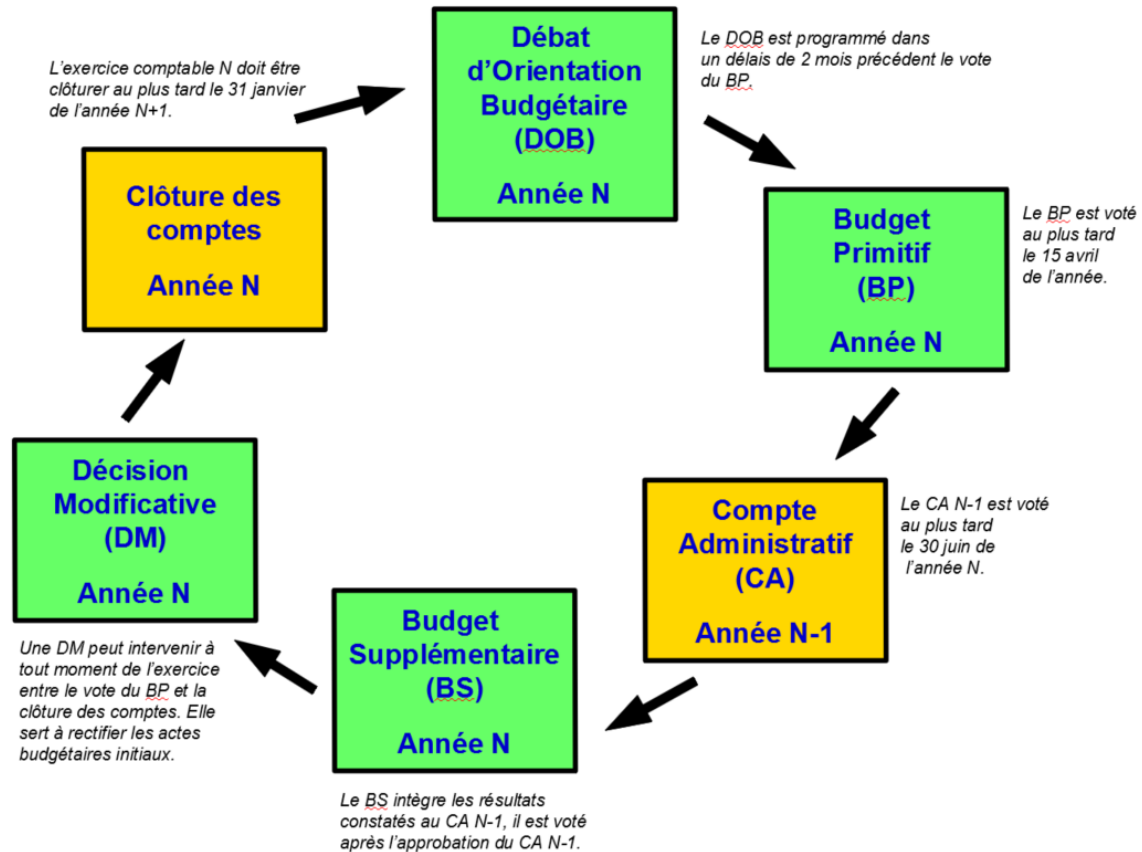
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025
Note de présentation brève et synthétique



I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
A. AFFECTATION DU RESULTAT	4
B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
1. <i>Les charges à caractère général (chapitre 011)</i>	4
2. <i>Les charges de personnel (chapitre 012)</i>	4
3. <i>Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)</i>	4
4. <i>Les opérations d'ordre (chapitre 042)</i>	5
C. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
1. <i>Les impôts et taxes (chapitre 73)</i>	5
2. <i>Les impôts et taxes (chapitre 731)</i>	5
3. <i>Les dotations et participations (chapitre 74)</i>	5
D. L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7
1. <i>Les immobilisations (chapitres 20-21-23)</i>	7
2. <i>Synthèse des dépenses d'investissement</i>	9
B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	9
1. <i>L'affectation du résultat (chapitre 10)</i>	9
2. <i>Les subventions d'investissement (chapitre 13)</i>	9
3. <i>Les opérations d'ordre (chapitres 040-041)</i>	10
4. <i>Les emprunts (chapitre 16)</i>	10
5. <i>Synthèse des recettes d'investissement</i>	10

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le cycle budgétaire est constitué de plusieurs étapes budgétaires :



Pour rappel, le rapport d'orientations budgétaires a fait l'objet d'un débat lors du conseil municipal du 24 mars 2025. Le Conseil Municipal du 14 avril 2025 a acté le budget primitif 2025 de façon annuelle sans reprise du résultat 2024. Le compte administratif 2024 a quant à lui été adopté le 15 mai 2025.

Il s'agit maintenant de voter le budget supplémentaire 2025 permettant la reprise et l'affectation du résultat 2024.

Le budget supplémentaire est aussi l'occasion de modifier certaines inscriptions budgétaires, d'en ajuster à la hausse ou à la baisse.

Le budget supplémentaire comme le budget primitif est voté au chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement. Cette dernière comporte des chapitres « opérations d'équipement ».

Le budget supplémentaire fait apparaître les crédits votés au budget primitif, les reports (restes à réaliser - RAR) et les propositions de nouveaux crédits.

I. La section de fonctionnement

Les modifications portent sur les points suivants.

A. Affectation du résultat

Comme indiqué dans la délibération n°2025.05.15.5 du 15 mai 2025, le résultat de fonctionnement 2024 s'élève à 2 304 110,91€ et est affecté de la façon suivante :

- 500 000€ sont affectés en réserve d'investissement au compte 1068 « Réserve – Excédents de fonctionnement capitalisés »
- 1 804 110,91€ sont reportés en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

B. Les dépenses de fonctionnement

Dans le cadre du budget supplémentaire, les dépenses de fonctionnement augmentent de 1 701 552,91€ qui s'explique principalement par les opérations d'ordre (VSI et dotations aux amortissements).

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général traduisent l'activité des services et sont augmentées de 39 907,49€ portant le budget sur ce chapitre à 3 191 091€ (contre 3 365 653€ au budget 2024).

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Réfection de la salle Finidori : 12 000€
- Le projet « en voiture Simone » : 3 500€
- Convention avec l'ONF dans le cadre du contrôle des obligations légales de débroussaillage (OLD) : 5 000€
- L'entretien du cimetière : 3200€
- Communication : panneaux (nouvelle réglementation anti tabac), livret culturel : 2300€
- Réparation bâtiment et éclairage public : 3 700€
- Assurance responsabilité civile complément basé sur la masse salariale 2024 : 2 750€
- Culture : manifestations 4 000€

2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Plusieurs ajustements entre lignes de crédit ont été opérés mais n'affectent pas l'équilibre du budget de la masse salariale.

3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre augmente globalement de 5 500€.

Cette augmentation concerne les subventions :

- Don dans le cadre des inondations dans le VAR 1500€
- Aides exceptionnelles à des sportifs beaussetans de haut niveau 2 000€
- Subventions complémentaires aux associations 2000€

Une économie dégagée par un virement de crédit permet de ramener l'augmentation de ce chapitre à 3 500€.

4. Les opérations d'ordre (chapitre 042)

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

- **Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 50 000€**

Il s'agit d'une estimation liée aux acquisitions opérées sur l'année 2025. Au budget primitif avait été budgété l'amortissement des dépenses d'investissements liées aux travaux et/ou acquisitions réalisées sur les années antérieures.

Cette dépense pourra évoluer et devra être ajustée en cours d'année en fonction de l'évolution des dépenses d'investissement. En effet, la nomenclature M57 impose dorénavant l'amortissement des immobilisations non plus en année n+1 mais dès la mise en service ou au plus tard à la date du mandatement de l'immobilisation.

Ce montant figure également en dépenses de fonctionnement.

C. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

Dans le cadre du budget supplémentaire, les recettes de fonctionnement augmentent de 1 701 552,91€, ce qui s'explique par l'intégration du résultat de fonctionnement reporté 2024.

1. Les impôts et taxes (chapitre 73)

L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume a été notifiée pour un montant de 613 116€ en 2025, contre 696 436€ en 2024.

2. Les impôts et taxes (chapitre 731)

- **Impôts directs locaux**

L'état 1259 a conforté les prévisions budgétaires annoncées au budget primitif 2025.

3. Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations 2025 inscrites au budget primitif sont conformes. Seule la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est inférieure par rapport aux crédits inscrits au BP (273 000€). Son montant est de 253 940€ soit une diminution de 19 338€.

D. L'équilibre de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement hors opération d'ordre sont en augmentation de 43 407,49€.

Les recettes de fonctionnement en hausse de 1 701 552,91€ par le report du résultat 2024.

L'équilibre entre les dépenses et les recettes permettent de dégager un résultat de fonctionnement de 1 608 145,42€ qui sera affecté au virement à la section d'investissement.

		BP 2025	BS 2025
011	Charges à caractère général	3 151 183,82	39 907,49
012	Charges de personnel	6 440 874,40	-
014	Atténuation de produits	486 006,35	-
65	Autres charges gestion courante	817 185,28	3 500,00
66	Charges financières	135 636,30	-
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	-
68	Dotation aux provisions	20 000,00	-
042	Opérations d'ordre entre section	629 513,25	50 000,00
TOTAL DEPENSES		11 053 886,15	93 407,49
013	Atténuations de charges	330 000,00	
70	Produits des services	433 610,00	
73	Impôts et taxes sauf contributions	696 436,00	- 83 320,00
731	contributions directes	8 656 049,00	
74	Dotations et participations	1 380 831,00	- 19 238,00
75	Autres produits gestion courante	120 860,10	
77	Produits exceptionnels	1 000,00	
78	Reprise provisions		
002	Excédent antérieur reporté Fonc	-	1 804 110,91
042	Opérations d'ordre entre section	64 613,30	-
TOTAL RECETTES		11 683 399,40	1 701 552,91

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

1 608 145,42

=>Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement : 1 608 145,42€

Il s’agit du virement de la section de fonctionnement vers la section d’investissement. A noter que ce chapitre n’est pas exécuté en cours d’année.

II. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Le budget supplémentaire reprend les restes à réaliser 2024 qui s'élève à 1 016 614,57€ et ajuste les crédits pour certaines dépenses en fonction de l'avancée des projets ou des besoins nouveaux.

1. Les immobilisations (chapitres 20-21-23)

a. Les opérations d'investissement

- Opération 202010- BUDGET PARTICIPATIF

Les restes à réaliser s'élèvent à 47 09,36€. Il s'agit de l'abri pluie et de l'aménagement du city stade.

- Opération 202201- TRANSITION ENERGETIQUE REHABILITATION DES BATIMENTS SCOLAIRES

Le budget inscrit en 2025 pour le remplacement des menuiseries des écoles maternelles Pagnol et Malraux s'élève à 309 720€.

Le reste à réaliser d'un montant de 700.31€ concerne les frais d'insertion de l'opération.

Une enveloppe complémentaire a été inscrite au budget supplémentaire de 33 040,80€ afin de respecter toutes les normes réglementaires.

- Opération 202502- SE GARER AU BEAUSSET

Il s'agit de l'extension du parking du stade Patrice Eyraud pour 46 places ainsi que la création d'un muret pour protéger les riverains. L'enveloppe s'élève à 413 346,82€ :

- Des restes à réaliser à hauteur de 345 566,85€
- Un budget primitif 2025 à hauteur de 67 780€

- Opération 202503- UTILISONS L'ENERGIE SOLAIRE

L'installation de panneaux photovoltaïques au Centre Technique Municipal permettra l'alimentation des bâtiments publics communaux.

Le projet global s'élève à 296 791,29€ qui se découpe comme suit :

- Des restes à réaliser à hauteur de 71 374,09€
- Un budget primitif 2025 à hauteur de 225 417,20€

- Opération 202504- PROTECTION INCENDIE DU TERRITOIRE

Les restes à réaliser s'élèvent à 25 896€. Il s'agit du renouvellement d'hydrants.

- Opération 202505- SECURISONS LES ENTrees DU BEAUSSET

Cette opération vise à renforcer la sécurité des riverains et à réduire la vitesse des véhicules en entrée de ville.

Le projet, d'un montant global de 633 234€, a été initié sur 2024 sur l'aménagement et la création d'un nouveau giratoire à l'entrée nord du Beausset.

Il est financé en partenariat avec la CASSB (63 567,60€), la commune (148 242.50€) et le département et se décline comme suit :

- Des restes à réaliser à hauteur de 148 242.50€
- Un budget primitif 2025 à hauteur de 29 700€.

D'autres restes à réaliser sont intégrés à cette opération : achat de parcelles (7603€) et l'éclairage public (55 000€).

b. Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement concernent les investissements récurrents et nécessaires à l'activité des services de la collectivité.

Les restes à réaliser s'élèvent à 315 192,49€ et concernent les secteurs suivants :

	RAR 2024	Observations
CABINET	1 832,94	Drapeaux
SERVICES TECHNIQUES	99 734,48	Podium 23 961,6€ BATI 37 725€ Voirie 36 672€ ESVE 1374€
ECLAIRAGE PUBLIC	107 696,14	Territoires d'énergie
URBANISME	24 753,58	PLU
CIMETIERES	21 186,00	Columbarium
AFFAIRES SOCIALES	1 760,76	Tables
PREVENTION	16 023,12	Schéma communal DECI 12 480€ Remplacement extincteurs 3 543,12€
INCENDIE	15 661,74	Alarme sirène Mairie 9 042,54€ Désenfumage salle Azur 6 619,20€
INFORMATIQUE	11 248,80	Site internet 10 048,80€ Logiciel urba 1200€
SPORT	9 160,29	Filet foot et hand 2718,85€ Sièges ergonomiques 1 869,19€ Projecteur éclairage foot 4 572,25€
MAINTENANCE AFFAIRES SCOLAIRES	5 696,64	Porte issue de secours EPM
ACQUISITIONS FONCIERES	438,00	
Total	315 192,49	

Le budget supplémentaire s'élève à 356 687,67€ et se décline comme suit :

	BS 2025	observations
SERVICES TECHNIQUES	180 708,37	BATI 20 344,06€ Voirie 130 064€ (Pluvial église, borne foraine CDG, alimentation foot) Lavoir 28 800€ Espaces verts 1500€
ECLAIRAGE PUBLIC	11 413,45	Lettres le Beausset
AFFAIRES SOCIALES	2 040,00	Simone marche pied
SPORT	46 827,85	Eclairage complexe sportif Production ECS rugby
PLUVIAL	115 698,00	CASSB
Total	356 687,67	

2. Synthèse des dépenses d'investissement

Le budget global d'investissement s'élève à 6 486 128,42€ :

		BP2025	RAR 2024	BS 2025	B2025
001	Solde d'exécution				
Dépenses réelles		6 096 399,95	1 016 614,57	389 728,47	7 502 742,99
10	Dotations, fonds divers	50 000,00 €		- €	50 000,00 €
16	Remboursement d'emprunt	421 356,42 €		- €	421 356,42 €
20	Immobilisations incorporelles	99 290,00 €	51 529,78 €	- €	150 819,78 €
204	Subventions équipement versées	251 439,00 €	221 710,25 €	- €	473 149,25 €
21	Immobilisations corporelles	1 648 224,00 €	50 928,75 €	189 579,13 €	1 888 731,88 €
23	Immobilisation en cours	3 616 090,53 €	692 445,79 €	200 149,34 €	4 508 685,66 €
26	Participations	10 000,00 €		- €	10 000,00 €
Dépenses d'ordre		74 613,30	-	-	74 613,30
040	opération d'ordre entre section	64 613,30 €			64 613,30 €
041	opération patrimoniales	10 000,00 €			10 000,00 €
Total dépenses d'investissement		6 171 013,25 €	1 016 614,57 €	389 728,47 €	7 577 356,29 €

B. Les recettes d'investissement

Le budget supplémentaire reprend les restes à réaliser 2024 (1 027 987,25€), le virement de la section de fonctionnement (cf. paragraphe précédent) et le solde de clôture de la section d'investissement 2024 pour 274 222,86€

1. L'affectation du résultat (chapitre 10)

Comme indiqué dans la délibération n°2025.05.15.5 du 15 mai 2025, le résultat de fonctionnement 2024 s'élève à 2 304 110,91€ et 500 000€ sont affectés en réserve d'investissement au compte 1068 « Réserve – Excédents de fonctionnement capitalisés »

2. Les subventions d'investissement (chapitre 13)

Les restes à réaliser en recettes d'investissement d'un montant de 1 027 987,25€ se décline comme suit :

- Réhabilitation de Mistral : 590 000€
- Rénovation énergétique des écoles : 279 888,75€
- Accessibilité HDV : 114 765,50€
- Eglise : 20 000€
- Etude pré-opérationnelle OPAH : 23 333€

Concernant les amendes de police, une enveloppe de 130 000€ avait été inscrit au budget primitif 2025, l'arrêté préfectoral a été réceptionné et s'élève à 233 364€. Le différentiel de 103 364€ a été comptabilisé au budget supplémentaire.

3. Les opérations d'ordre (chapitres 040-041)

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 1 608 145,42€€

Il s'agit du virement du fonctionnement vers l'investissement qui sera étudié lors du budget supplémentaire.

- Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 50 000€

Il s'agit d'une estimation liée aux acquisitions opérées sur l'année 2025. Au budget primitif avait été budgété l'amortissement des dépenses d'investissements liées aux travaux et/ou acquisitions réalisées sur les années antérieures.

Cette dépense pourra évoluer et devra être ajustée en cours d'année en fonction de l'évolution des dépenses d'investissement. En effet, la nomenclature M57 impose dorénavant l'amortissement des immobilisations non plus en année n+1 mais dès la mise en service ou au plus tard à la date du mandatement de l'immobilisation.

Ce montant figure également en dépenses de fonctionnement.

4. Les emprunts (chapitre 16)

L'ensemble des recettes supplémentaires et des dépenses nouvelles à inscrire est équilibré par une baisse de l'emprunt budgétaire de 2 157 376,49€.

L'emprunt budgétaire 2025 est donc finalement rapporté à 842 623,51€ (contre 3 000 000€ au budget primitif 2025) qui ne sera mobilisé que si besoin.

5. Synthèse des recettes d'investissement

	BP2025	RAR 2024	BS 2025	B2025
001 Solde d'exécution			274 222,86 €	274 222,86 €
Recettes réelles	5 531 500,00	1 027 987,25	- 1 554 012,49	5 005 474,76
024 Produit des cessions	1 500,00 €	- €		1 500,00 €
10 Dotations Fonds divers	350 000,00 €	- €	500 000,00 €	850 000,00 €
13 Subventions	2 180 000,00 €	1 027 987,25 €	103 364,00 €	3 311 351,25 €
16 Emprunt	3 000 000,00 €	- €	- 2 157 376,49 €	842 623,51 €
Recettes d'ordre	639 513,25	-	1 658 145,42	2 297 658,67
021 Virement section de fonctionnement			1 608 145,42 €	1 608 145,42 €
040 Opération d'ordre entre section	629 513,25 €		50 000,00 €	679 513,25 €
041 Opération patrimoniales	10 000,00 €			10 000,00 €
Total recettes d'investissement	6 171 013,25 €	1 027 987,25 €	378 355,79 €	7 577 356,29 €